

Conseil Municipal du 12 juin 2017

Etaient présents : Mmes AUZILLON, BARRIER, GONCALVES, PEREIRA OLIVEIRA, et Mrs AYRAL, CHAMPOUX, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, PAPARIC et PAPPALARDO.

Etait représenté : Mme PEREIRA donne pouvoir à Mme BARRIER et Mr PASCAL donne pouvoir à Mr FOURNIER

Etaient excusées : Mme ARTUS, Mme VERGNOL

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux et matériels
- Riom Limagne et Volcans : changement de statuts
- SIEG
- Subventions associations
- Indemnités de fonction des élus
- Convention DGFIP
- Questions diverses

Travaux et matériels

* Préalablement aux travaux d'aménagement de la voirie –Route de Chateauguay (RD 402) qui débuteraient en 2018, l'enfouissement des réseaux doit être réalisé. Le SIEG 63 est le maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et des réseaux télécoms. Le fonds de concours que doit payer la commune s'élèvera à **21 000.54 € TTC pour l'éclairage et 11 400 € TTC pour les réseaux télécoms**. La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la surcharge de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Telecom, dont le montant est estimé à **2 397 € TTC**.

* Achat d'un coupe fil pour **424 € TTC**.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.

Riom Limagne et Volcans : changement de statuts

La nouvelle communauté souhaite passer en Communauté d'Agglomération Le processus se fera en deux étapes :

- Modification des statuts pour se doter des compétences requises
- Transformation en communauté d'agglomération

Petit rappel sur le cadre législative adapté :

- Nécessité d'avoir 50 000 habitants et une ville-centre au moins de 15 000 habitants

- Sept compétences obligatoires parmi : développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, Gemapi, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets
- Trois compétences optionnelles parmi : voirie et assainissement, eau et mise en valeur de l'assainissement de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs, action sociale, maison de services au public

Le passage en communauté d'agglo permettrait d'être plus visible et plus connu. Cela permettra de bénéficier d'un réel impact financier au niveau DGF !

A l'unanimité, le conseil accepte de modifier dans un premier temps les statuts.

SIEG

Suite à la loi Notre, le SIEG doit modifier ses statuts afin d'intégrer Clermont Auvergne Métropole ainsi que la création des 13 secteurs intercommunaux. Mr le Maire aura mandat afin d'effectuer les démarches nécessaires.

Le conseil émet un avis favorable.

Subventions associations

Approbation de la proposition du maire d'accorder une enveloppe de :

- Une enveloppe totale de 4 860 € d'aides financières aux associations locales
- 4 000 € à la coopérative scolaire
- 100 € à la Prévention routière 63

Indemnités de fonction des élus

- Depuis le 1 février 2017 les indemnités des élus sont revalorisées :
 - Suite au relèvement du point de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour rappel : les élus ont souhaité en 2014 de bénéficier d'un taux inférieur au taux plafond

Le conseil émet un avis favorable.

Convention DGFIP

Depuis 2015, il existe la dématérialisation des pièces comptables.

Aujourd'hui, il faut évoluer au niveau des titres de paiement. Les usagers pourront payer par carte bancaire par internet ou par talons optiques (chèques). De ce fait la commune doit signer une convention avec la DGFIP.

Questions diverses

■ Mr le maire, nous informe, que le dimanche 24 septembre 2017 se dérouleront les élections sénatoriales. Le décret du 2 juin 2017 (publié au JO du 4 juin 2017) convoque le vendredi 30 juin 2017 les conseillers municipaux, afin de désigner leurs délégués et suppléants.

■ Mme Auzillon, informe que l'association Blues'n you animera la fête de musique dans le centre bourg de Malauzat le 21 juin, ainsi que la reconduction de la Fête du village le 8 juillet.

- **Salles polyvalentes** : Mme Goncalves est sollicitée très régulièrement sur la location de la salle polyvalente de Malauzat. Mr le Maire rappelle qu'un groupe de travail va bientôt se réunir à ce sujet afin d'établir un nouveau règlement de location.
- **Terrain de foot** : Jean Louis Laudouze se fait porte-parole de l'association du foot suite à leur dernière AG :
Combien a coûté le repiquage du terrain ? ..car souhaitent le refaire rapidement
Est-il possible de refaire l'en gazonnage du terrain ?...car trous existants
Est-il possible que le terrain soit arrosé tout l'été ? Mr FOURNIER va regarder tout ceci.

Interventions publics :

- Mme Suzanne MARIE de St Genes l'Enfant s'interroge sur la fontaine de St Genès qui ne coule pas ?
- Mme Suzanne MARIE demande : ou on est le projet de toilettes dans la Mairie annexe de St Genès ?
- Mr le Maire répond que l'éventualité de réaliser un toilette à l'extérieur sera difficile. Le projet doit être élaboré.

Fin de séance à 21 heures

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL